
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 28 avril 2010

Résolution: CE10 0593

Il est

RÉSOLU :

de donner un accord de principe, sujet à une approbation ultérieure par les autorités compétentes de la Ville des ententes à intervenir entre les parties, pour concrétiser les droits visés, pour :

- 1- octroyer une contribution financière maximale de 1 278 720 \$ (taxes incluses) à Tennis Canada - Stade Jarry pour le projet d'amélioration du Centre national d'entraînement de tennis, conditionnel à :
 - l'obtention de la subvention du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS);
 - l'inscription de ce projet à la programmation du protocole de 140 M\$ entre la Ville de Montréal et le MAMROT par le Conseil d'agglomération;
 - l'obtention d'une dérogation ministérielle du MAMROT en vertu du paragraphe 2b) dudit protocole, étant donné que le projet est susceptible de recevoir une aide financière de d'autres organismes ou de ministères du gouvernement du Québec.
- 2- prolonger le terme initial de la cession de propriété superficielle du 31 juillet 2015 au 31 juillet 2021.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1104265001
/mcb

Gérald TREMBLAY

Maire et président du comité exécutif

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 29 avril 2010